

RE-ECRITURE SYNTHETIQUE

ATELIER 6

TOURISME DURABLE

Nom du responsable PNF : **Jacques Merlin**

Président : **Christian PICHOU**

Animateur : **Philippe TRAUB**

L'atelier tourisme durable, avec 24 participants dont deux représentants de la République Dominicaine, a permis une grande richesse des échanges. Sans rechercher l'exhaustivité, quatre points forts peuvent être mis en avant :

Tout d'abord, force est de constater que le réseau des Parcs nationaux connaît une grande variété de situations en matière de flux et de pression touristiques : les parcs insulaires, les parcs péri-urbains avec les Calanques en particulier, les parcs de montagne et le cas très particulier de la Guyane avec des accès difficiles, une population indigène, etc. Ces situations spécifiques, combinées à une culture interne à chaque établissement différente, impliquent des positions par rapport à la question du tourisme différenciées d'un Parc à l'autre. Il n'y a pas une politique, mais bien des politiques touristiques dans les Parcs nationaux.

Le second point porte sur le rôle que chaque parc doit jouer vis-à-vis de l'activité touristique. Jusqu'où doit-il aller ? Doit-il aller jusqu'à la promotion touristique, contribuer à la mise en marché de produits touristiques ? Quel est son rôle par rapport aux différents acteurs ? Il semble que certains parcs aient une démarche assez offensive dans ce domaine, comme celui de La Réunion, même si ce Parc connaît une pression forte de pratiques touristiques locale. A l'inverse, d'autres parcs adoptent une position plus défensive, comme le Parc de Port-Cros et le projet des Calanques. Pour permettre aux Parcs d'affiner leur positionnement, l'atelier préconise d'approfondir le thème de la solidarité économique, en complément de la solidarité écologique, ainsi que la solidarité sociale, notamment dans le cadre du slogan « la nature en partage ».

En corollaire du point précédent, la cohérence entre la mission principale de protection et l'action du Parc en matière de tourisme doit être recherchée et garantie, avec une distinction nette entre le cœur et l'aire d'adhésion. Pour ce faire, la notion de caractère du Parc a fortement été mise en avant dans les débats de l'atelier. La nécessité d'approfondir à la fois les études d'impact des différentes pratiques et la notion de capacité d'accueil de sites devrait permettre aux établissements d'apporter des arguments aux objectifs de protection du cœur et à sa réglementation, et d'adopter parfois un principe de précaution pour faire face à certaines menaces importantes.

Le témoignage de 2 Parcs, celui de la Guadeloupe, avec sa « marque de confiance », et celui des Cévennes pose enfin la question de la « labellisation ». Les expériences présentées ont montré l'intérêt d'une démarche de progrès et ses avantages par rapport à un label au sens strict qui, décerné de manière un peu abrupte, crée une sélection avec peut-être plus de mécontents que de gens qui bénéficient du système. Ces deux Parcs sont signataires de la charte européenne du tourisme durable. Aussi, pour les Parcs déjà engagés comme pour ceux qui ne le sont pas aujourd'hui, qu'est-il envisageable d'inscrire dans les chartes des Parcs actuellement en préparation ? Quelle est l'articulation avec l'action que va sans doute mener PNF dans le cadre de ses missions inscrites dans la loi concernant la marque collective des Parcs nationaux ? Quelle est l'articulation avec ces démarches de progrès ? Il paraît souhaitable que cette marque puisse être déclinée ensuite Parc par Parc.

Dans cet exercice nouveau pour les Parcs d'écriture des chartes, il ne faut pas omettre l'intérêt pour le réseau de bénéficier d'expériences étrangères, dans ce domaine comme dans d'autres, ce qui est le cas pour ces journées.